

nera aucune suite. C'est assez décourageant pour ceux qui ont défendu cette loi.

Je ne saurais mieux faire que de citer des paroles prononcées, le 14 avril 1927, par le très honorable premier ministre, alors chef de l'opposition :

Nous qui faisons les lois, nous ne devons pas les violer. Nous qui avons édicté la loi du service civil, nous ne devons pas être les premiers à l'enfreindre. Certes nous avons le droit de l'ignorer, mais, si nous le faisons, nous agirions mal.

Le très honorable député employait ces mots en une circonstance absolument semblable à celle-ci :

Je ne crois pas que le premier ministre considère juste le choix d'un ou de deux de ces fonctionnaires à l'exclusion des autres qui, à la connaissance certaine des plus anciens membres de la Chambre, ont plus de droits.

Le très honorable député d'Argenteuil sait ce que je veux dire.

Il m'est très désagréable d'avoir à dire ces choses; mais nous devons voir à ce que la Chambre des communes ne devienne pas un instrument d'injustice envers ses employés. L'Orateur peut se tromper dans son choix, parce que nous avons la preuve évidente, sous sa signature, qu'il n'est pas au-dessus des questions de parti, par la démission de trente-quatre receveurs de la poste dans Gaspé.

Avec tout le respect dû à Son Honneur, j'affirme que, si ces paroles exprimaient la vérité, il a marché noblement dans les traces de son prédécesseur. De tous ceux que j'ai réussi à faire nommer, après mon entrée à la Chambre, à mesure que se produisaient les vacances pour cause de maladie ou de renvois motivés, il ne reste qu'un caporal de la police. Monsieur l'Orateur a donc suivi noblement l'exemple de son prédécesseur à cet égard. Les dossiers démontreront que, lorsque j'ai été chargé de ces nominations en 1926, je n'ai mis à pied aucun homme, aucune femme, aucun page. Je n'ai fait nommer des gens que pour remplir des vacances créées d'après les instructions des chefs hiérarchiques. Quand les titulaires de ces postes,—hommes, femmes ou jeunes garçons,—perdaient leur utilité, ou mouraient ou étaient renvoyés pour des motifs suffisants, nous remplissions les vacances. Je cite les derniers mots prononcés alors par le premier ministre actuel :

Des hommes haut placés peuvent parfois céder aux considérations de parti et c'est à cause de cela que je prends la parole, pour mon dernier geste de la présente session...

Voyez comme l'histoire se répète.

... afin de protester contre l'injustice qui est faite à des fonctionnaires publics de mérite par ces passe-droits. Je demande à la Chambre, sans égard à la politique, d'affirmer son ancienne autorité,—qui est à nous et non pas à l'Orateur,—et de décider que nous, qui avons fait les lois, ne sommes pas pour les enfreindre. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question.

En conséquence, l'honorable M. Robb dit alors :

J'ai l'honneur de proposer, avec l'appui de l'honorable M. Dunning, que dans le crédit n° 452 tous les mots à la suite des mots "nommer par les présentes" soient rayés jusqu'au mot "amendements" inclusivement, et que le crédit soit diminué de \$13,500.

A mon sens, le président de la Chambre ferait bien d'agir comme on l'a fait cette fois-là.

L'hon. M. BLACK (Yukon) : A titre d'Orateur de la Chambre, il m'appartient peut-être de faire quelques commentaires sur ce crédit. La commission a le droit, il est vrai, d'effectuer cette nomination, mais il est également vrai que la Chambre a aussi ce pouvoir. En accordant des pouvoirs à la Commission du service civil le Gouvernement n'a pas abdiqué le pouvoir d'effectuer de telles nominations. Le poste de chef des messagers parlementaires et d'homme de charge relève en particulier de la Chambre des communes et de l'Orateur. Sous les ordres du sergent d'armes, ce fonctionnaire est responsable du mobilier et des garnitures de la Chambre. Il surveille les messagers parlementaires et les femmes de journée. Il veille à la propreté et au bon état de la Chambre, des couloirs et de la tour de la paix et s'occupe surtout des bureaux des députés. Il n'y a pas un député, j'en suis sûr, qui ne reconnaitra que l'homme chargé de ces fonctions depuis deux ans ne leur a pas assuré un magnifique service. Parmi son personnel de messagers il compte des tapissiers, des charpentiers et menuisiers, des peintres, des colleurs de papier, etc. Le rembourrage des meubles s'effectue ici, sur place, au lieu d'être exécuté à l'extérieur à grands frais, ainsi que la chose se pratiquait autrefois. Pendant l'intersession, on nettoie et repeint les murs et les plafonds de plusieurs bureaux, à très bon compte. L'Etat bénéficie de prix de gros et d'un escompte spécial et, à ma connaissance, depuis deux ou trois ans, ce fonctionnaire a fait économiser à l'Etat des milliers de dollars en s'acquittant de ses fonctions en homme d'affaires.

Je dirai du nouveau titulaire qu'il vient de la Nouvelle-Ecosse. C'est un ancien combattant qui a de magnifiques états de service. Enrôlé comme simple soldat il a été promu au rang de capitaine en France et s'est révélé un quartier-maître des plus compétents. Il a été quartier-maître de la première brigade de mitrailleuses en France et a participé aux pires combats de la guerre en se révélant l'un des meilleurs quartiers-maîtres du corps expéditionnaire canadien. Il a rempli ses fonctions de la façon la plus satisfaisante, ainsi que mes honorables collègues le reconnaitront, j'en suis sûr. C'est une nomination qui re-